

## Nomination de la Directrice de la DOSIP

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education et notamment les articles L.712-2;
- Vu** les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** les statuts de la Direction de l'Orientation des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** la candidature de Madame Laura Line CARVIGAN épouse CASSIN à la direction de la DOSIP ;
- Vu** la délibération n° 2019-020 du Conseil d'Administration de l'UA du 23 mai 2019 ;

## ARRETE

### Article 1

**Madame Laura Line CASSIN**, Maître de conférences en Langue et Littérature françaises, est nommée Directrice de la Direction de l'Orientation des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) de l'Université des Antilles.

### Article 2

Cette nomination prend effet à compter du **19 juillet 2019**, pour une durée de trois ans conformément à l'article 8 des statuts de la DOSIP.

### Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 10 juillet 2019

Le Président de l'UA

Pr Eustase JANKY

